



RÈGLEMENT DE LA BOURSE DE RECHERCHE DOCTORALE LOUISE BEYRAND-OLIVIER TOUSSAINT

Préambule

Créé en 2011, le Fonds Culturel Arts & Ouvrages est un fonds de dotation (loi n° 2008-776 du 4 août 2008), qui a pour but de diffuser et promouvoir la connaissance artistique, culturelle et scientifique ainsi que de soutenir toute cause caritative en lien avec la sauvegarde, la reconstruction et la restauration de toute forme de patrimoine historique/culturel public et privé.

Dans ce cadre, le fonds de dotation s'est notamment donné pour mission de soutenir la création artistique et la jeune recherche scientifique en octroyant des bourses et/ou des prêts d'honneur pour la réalisation d'un projet artistique ou la conduite d'un travail de recherche doctorale universitaire.

1 - La bourse Louise Beyrand-Olivier Toussaint (LBOT)

La bourse LBOT est créée à la mémoire de Louise Beyrand, doctorante en anthropologie sociale à l'Université de Strasbourg et d'Olivier Toussaint, son époux, historien¹.

La bourse LBOT a pour but d'encourager et de faciliter la mobilité des jeunes chercheurs afin de contribuer au développement de la recherche en ethnologie et en anthropologie, notamment pour favoriser la mise en valeur et la préservation du patrimoine immatériel de l'humanité. Cette bourse est attribuée à un étudiant une fois par an dans les domaines précités.

2 - Modalités d'attribution

La bourse LBOT sera attribuée annuellement selon les modalités suivantes :

- La bourse LBOT s'adresse à des étudiants titulaires d'un master 2 (ou équivalent), inscrits en thèse de doctorat dans les domaines précités et désireux de lancer et de poursuivre des recherches sur un terrain éloigné dès la première année ;
- Cette bourse s'adresse aux étudiants de nationalité française ainsi qu'aux étudiants de nationalité étrangère relevant de l'aire francophone et effectuant leurs études de doctorat en France, titulaires d'un master 2 (ou d'un diplôme équivalent) et justifiant d'une inscription en thèse de doctorat dès la première année dans un établissement

1. Biographies de Louise Beyrand et Olivier Toussaint et présentation de leur association « Mémoires du Patrimoine » en annexe.



d'enseignement supérieur français, éventuellement en cotutelle avec un établissement étranger.

- L'étudiant devra justifier d'un programme de recherches précis incluant une mobilité à l'étranger, prioritairement dans un pays à économie émergente et dans le cadre d'une ethnographie lointaine de type classique (approche monographique ou thématique), d'au moins une année. La formation universitaire à la pratique de l'ethnographie, la connaissance voire la maîtrise des langues locales concernées ou l'intention clairement programmée d'apprendre celle(s)-ci dès le début du terrain de recherche, la volonté de séjourner pendant une année réelle sur ce terrain, prioritairement en immersion totale, seront des critères déterminants ;
- Sont éligibles en priorité les étudiants ne percevant aucune autre source de financement pour des activités liées à la poursuite de leurs études. Sont en revanche non éligibles, les doctorants bénéficiaires d'une allocation de recherche attribuée par d'autres structures et intégrant le coût des mobilités effectuées dans le cadre de leurs travaux de recherche doctorale ;
- Le dépôt d'une candidature n'ouvre pas droit à l'obtention de la bourse. La bourse est allouée après sélection des dossiers par la commission d'attribution de la bourse et validation par le conseil d'administration du fonds de dotation ;
- L'attribution de la bourse fait l'objet d'une convention d'attribution de bourse signée entre le doctorant bénéficiaire et le fonds de dotation précisant ses conditions d'usage ainsi que les droits et obligations découlant de son obtention ;
- La bourse ne peut être attribuée qu'une seule fois par étudiant pour toute la durée de sa thèse. En cas d'abandon de la recherche ou de non rendu des résultats attendus, le lauréat s'engage à rembourser intégralement le montant de la bourse reçue en vue de son attribution à un autre candidat ultérieurement.

3 - Montant de la bourse

Le montant de la bourse est de 10 000 € qui seront versés, par chèque ou par virement, au lauréat le jour de la signature de ladite convention.

Le lauréat recevra par ailleurs le soutien et les encouragements du comité de sélection dans l'objectif de publier un premier ouvrage avant la thèse ou au moins un article scientifique dans une revue spécialisée ; puis, quelques années après l'obtention de la bourse, la possibilité de publier, sans frais ni nécessité de l'apport d'une subvention et avec versement de droits d'auteur, un ouvrage issu de la thèse au sein de la collection « Travaux de l'Institut d'ethnologie de l'université de Strasbourg » (dirigée par Pierre Le Roux et Roger Somé) ou de la collection « Sources d'Asie » (dirigée par Pierre Le Roux et Bernard Sellato).



4- Engagements de l'étudiant bénéficiaire

- Le lauréat est tenu de transmettre au fonds de dotation, à l'issue de son année de terrain, et dans la limite de l'année civile qui suit le retour, un rapport en français rendant compte précisément de ses activités et résultats ;
- Le lauréat devra également remettre dans les mêmes délais le texte en français d'un document scientifique d'au minimum une quinzaine de pages (environ 50 000 signes, espaces comprises) au fonds de dotation présentant tout ou partie des résultats de ses recherches en cours à l'issue du séjour permis par l'obtention de la bourse.

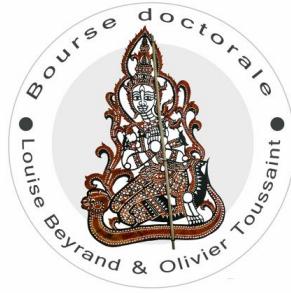
Le lauréat sera vivement encouragé à publier ce texte sous la forme d'un article dans une revue scientifique de rang A avec comité de lecture, en accord avec le directeur de recherche du doctorant et sous réserve de la validation par le comité éditorial de la revue concernée. À défaut, ce texte, après validation du directeur de thèse et du comité de sélection assisté d'éventuels experts consultés jouant le rôle de conseil éditorial, pourra être publié en ligne sur le site du fonds de dotation. Les meilleurs textes, fonction de leur longueur, pourront être éventuellement publiés sous forme d'un ouvrage au sein d'une des deux collections mentionnées plus haut ;

- À l'issue de la soutenance de la thèse, le lauréat s'engage à déposer un exemplaire papier de sa thèse auprès du fonds de dotation. La thèse pourra être éventuellement publiée sans frais ni nécessité de l'apport d'une subvention et avec versement de droits d'auteur au sein de la collection « Travaux de l'Institut d'ethnologie de l'université de Strasbourg » ;
- Tout document publié ou non, thèse incluse, relevant du travail de recherche de la thèse de doctorat soutenue par la remise de la bourse devra systématiquement faire mention claire de cette aide sous la forme : « *publié [ou réalisé] avec le soutien de la Bourse Louise Beyrand-Olivier Toussaint/Fonds Culturel Arts & Ouvrages attribuée en [année civile]* » ;
- L'abandon du projet de thèse par décision du doctorant entraînera le remboursement de l'aide accordée afin qu'elle puisse bénéficier à un autre chercheur.

5- Composition du comité d'honneur et du comité de sélection

5-1 Comité d'honneur

La bourse Louise Beyrand-Olivier Toussaint est parrainée par un comité d'honneur constitué de personnalités reconnues dans leur domaine qui ont souhaité apporter leur soutien dans la création de cette bourse. Ce comité d'honneur n'est pas impliqué dans la sélection, ni l'administration de la bourse.



5-1-1 Membres

- Michel Antelme, *professeur de khmer à l'Institut national des langues et civilisations orientales (France)*
- Philippe Belaval, *directeur du Centre des monuments nationaux (France)*
- Philippe Descola, *professeur au Collège de France, chaire « Anthropologie de la nature » (France)*
- Abdel Kader Haïdara, *directeur de la Bibliothèque Mamma-Haïdara de Tombouctou, docteur honoris causa de l'École normale supérieure de Lyon, président de l'ONG Savama-DCI, lauréat du Prix d'Allemagne pour l'Afrique 2014 (Mali)*
- Yves Le Fur, *directeur du département du Patrimoine et des Collections, Musée du Quai Branly (France)*
- Jim McPherson, *président du conseil d'administration de la « Fondation Arizona Preservation » (États-Unis)*
- Rithy Panh, *réalisateur, fondateur et directeur du Centre de ressource audiovisuelle Bophana (Phnom Penh Cambodge)*
- Philippe M. F. Peycam, *directeur de l'International Institute for Asian Studies-IIAS (Leyde, Pays-Bas)*
- Thierry Zephir, *professeur à l'École du Louvre, chargé d'études au Musée national des Arts asiatiques-Guimet, chargé de cours à la Faculté d'archéologie de Phnom Penh (France)*

5-2 Comité de sélection

Le comité de sélection se compose d'un Bureau et de membres permanents qui pourront être assistés d'évaluateurs temporaires sélectionnés en fonction des dossiers reçus (spécialistes de l'aire ou thématique concernée) pour avis à donner au comité. Il est présidé par Pierre Le Roux. Les membres du comité de sélection sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelables sur décision du Bureau.

5-2-1 Membres

a) Bureau

- Dr. Alain Beyrand ou Dr. Pascale Beyrand, *président d'honneur*
- Jean-Pierre Toussaint ou Carmen Toussaint, *président d'honneur*
- Pierre Le Roux, *ethnologue, professeur des universités, Institut d'ethnologie de l'université de Strasbourg, membre du laboratoire « Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe » (SAGE, UMR 7363 CNRS & Unistra), président du comité de sélection*
- Julie Chaizemartin, *journaliste et historienne de l'art, fondatrice et présidente du Fonds Culturel Arts et Ouvrages, vice-présidente*

b) Membres permanents

- Hubert Forestier, *professeur de préhistoire au Muséum national d'histoire naturelle, Institut de paléontologie humaine, département de Préhistoire, UMR 7194 CNRS & MNHN & Université Perpignan Via Domitia*
- Caroline Grillot, *ethnologue et sinologue, PhD in Social Anthropology, Université Macquarie, Sydney, Australie, et Université libre d'Amsterdam, Pays-Bas, chercheur associée à l'université de Manchester (Royaume-Uni)*



- Nicolas Lescureux, *docteur en ethnoécologie du Muséum national d'histoire naturelle, chargé de recherche CNRS, Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE), Montpellier*
- Marie-Claude Mahias, *anthropologue, directrice de recherche émérite au CNRS, membre du CEIAS (Centre d'études Inde-Asie du Sud, UMR 8564 CNRS & EHESS)*
- Alexandra de Mersan, *ethnologue, maître de conférences à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), membre du Centre Asie du Sud-Est (CASE, UMR 8170 CNRS & EHESS)*
- Bernard Moizo, *socio-anthropologue, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), directeur du GRED (Gouvernance, Risque, Environnement, Développement, UMR IRD & Université Paul Valéry-Montpellier 3)*
- Bernard Sellato, *ethnologue, directeur de recherche émérite au CNRS, membre du Centre Asie du Sud-Est (CASE, UMR 8170 CNRS & EHESS)*
- Roger Somé, *philosophe et ethnologue, professeur des universités, Institut d'ethnologie de l'université de Strasbourg, membre du laboratoire « Dynamiques européennes » (DynamE, UMR 7367 CNRS & Unistra)*
- Représentant des étudiants : Marine Henry, *diplômée d'un master 2 professionnel muséologie-patrimoine immatériel et collections, membre du bureau de l'association d'ethnologie de l'université de Strasbourg*

5-2-2 Mode de délibération

a) Sélection du lauréat

Les délibérations sont prises à la majorité simple des membres du comité de sélection. Les présidents d'honneur sont nommés pour une durée illimitée avec une voix prépondérante au sein du comité de sélection. En cas d'égalité, la voix du président du comité de sélection sera prépondérante afin d'obtenir l'imparité nécessaire. En cas d'indisponibilité du président du comité de sélection, celui-ci sera remplacé par le vice-président.

En cas de conflit d'intérêts entre un candidat et un ou plusieurs membres du comité de sélection, ce ou ces membres seraient dans l'obligation de le signaler aux autres membres du comité en précisant l'état de leur relation et devraient se retirer du vote pour la sélection du dossier du candidat concerné en faisant appel ponctuellement à des personnalités de remplacement agréées par le bureau.

La décision du comité sur le choix du lauréat interviendra le 30 juin suivant la date de dépôt de la candidature.

b) Administration de la bourse

Les décisions relatives à l'administration de la bourse seront prises par les membres du Bureau à la majorité simple.

6- Les pièces justificatives du dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont à adresser au fonds de dotation entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2017 (puis, par la suite, de l'année civile) par courriel à fondsculturel@gmail.com.



Les pièces justificatives du dossier de candidature, uniquement sous forme digitale (format PDF) et à adresser par courriel, sont :

- copie du diplôme de master 2 (ou équivalent) ;
- justification de l'inscription en première ou en deuxième année de thèse. Joindre la photocopie de la carte d'étudiant ou l'attestation du directeur de thèse justifiant de l'inscription en thèse pour l'année à venir ;
- lettre de recommandation du directeur de recherche ;
- lettre de recommandation d'une personnalité scientifique concernée par le thème de la recherche ;
- lettre personnelle d'une page exprimant la motivation du candidat pour le projet de recherche doctorale au cœur de la candidature et indiquant les éventuelles autres subventions sollicitées, reçues ou attendues ;
- CV universitaire et scientifique détaillé (ou « mémoire de titres et travaux ») incluant la liste éventuelle des publications, travaux, conférences, colloques, enseignements, les éventuels séjours, voyages d'étude et pré-terrains déjà réalisés, et les langues parlées, lues, écrites hors français ;
- projet de recherche dans le cadre doctoral en 5-10 pages maximum (précédé d'un résumé de dix lignes maximum) détaillant le projet de recherche, le programme envisagé de travail, le calendrier envisagé précisément, le matériel prévu, avec indication des projets d'avenir et les objectifs professionnels à long terme. Ce dossier doit inclure un budget estimatif mentionnant les dépenses et les apports prévus et l'ensemble doit être résumé à la fin, y compris budget, activités, productions envisagées et calendrier, sous forme d'un cadre logique ;
- copie de quelques textes déjà produits (mémoire universitaire, ouvrage, chapitre de contribution à un ouvrage collectif, article scientifique, recension d'ouvrage publiée...)
- La situation de famille et les critères de ressources ;
- Les candidats pourront être contactés pour un entretien personnel.



LOUISE BEYRAND ET OLIVIER TOUSSAINT

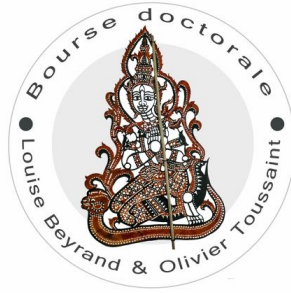


Louise Beyrand est née le 17 mars 1988 à Moulins. Elle passe son enfance à Auxerre en Bourgogne où les richesses culturelles de la région lui donnent le goût de l'art et de la découverte du patrimoine. Très tôt elle se découvre un intérêt particulier pour l'Asie à travers la pratique de l'aïkido et la rédaction d'articles approfondis pour un webzine spécialisé dans la culture asiatique. Surdouée, Louise suit une scolarité très brillante. Sa curiosité de tout et son envie de découvertes la mènent vers des études d'histoire de l'art à l'École du Louvre à Paris. En 2010, elle obtient le diplôme du premier cycle avec spécialité « Inde et pays indianisés de l'Asie », et le diplôme de muséologie. Puis, en 2012, un premier master 2 de l'École du Louvre consacré aux marionnettes de théâtre d'ombres khmères sous la direction de Pierre Baptiste et Dominique Jarrassé.

Louise s'oriente vers l'ethnologie et réalise un second master 2 à l'Université Paris-Descartes, où elle rédige, sous la direction de Serena Bindi, un mémoire de recherche approfondissant le thème du théâtre d'ombres qui fera l'objet d'un « terrain » ethnologique de deux mois au Cambodge, grâce à l'obtention d'une bourse de la fondation Pierre Ledoux - Jeunesse Internationale associée à l'École Française d'Extrême Orient (EFEO) sous l'égide de la Fondation de France, au cours duquel Louise a pu assouvir sa passion des langues et de la découverte des autres cultures.

Elle poursuit dans la voie de l'ethnologie et de la recherche et débute, en 2014, à l'Université de Strasbourg, une thèse consacrée aux arts populaires traditionnels d'Asie du Sud-Est, sous la direction de Pierre Le Roux et Michael Herzfeld (Harvard University, Cambridge, Etats-Unis), en cotutelle avec l'Université de Leyde (Pays-Bas). Afin d'approcher au plus près des sources de son sujet de recherche, en vue de son année de terrain au Cambodge financée par l'obtention d'une bourse du Center for Khmer Studies, elle valide brillamment un diplôme de khmer à l'INALCO sous la direction de Michel Antelme en 2015. Dans le même temps, le Musée de l'Homme lui confie la mission de rapporter de son terrain d'étude au Cambodge une collection de grands cuirs pour enrichir ses collections. Désireuse que le plus grand nombre puisse profiter de ses recherches de terrain, Louise verse à l'EFEO plus de 800 photographies de terrain documentant le théâtre d'ombres du Cambodge des années 1970 à nos jours.

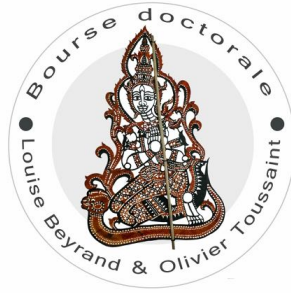
Louise et Olivier s'étaient mariés dans la région bordelaise en 2015, quelques mois avant la brutale disparition de Louise le 24 décembre 2015, date à laquelle ils devaient s'envoler pour le Cambodge.



Olivier Toussaint est né le 15 octobre 1983, à Saint-Dié-des-Vosges. Enfant précoce, il se passionne très tôt pour la lecture, la littérature et l'histoire, ce qui l'amène à débiter son cursus universitaire à l'université Nancy II et à obtenir un master 1 d'histoire sous la direction de Philippe Martin. Il approfondit ses connaissances en validant en 2008 un master 2 d'histoire à l'université Paris IV-Sorbonne avec la réalisation d'un mémoire remarquable, sous la direction de Lucien Bély, consacré au rattachement de la Lorraine à la France : *Les Lorrains et la maison ducale, entre fidélité et nostalgie (1735-1749)*.

Il a contribué au livre de Philippe Martino publié en 2009 *Histoire chronologique de la Lorraine* (Colmar, Éditions Place Stanislas) et a publié en 2010 un article dans le troisième numéro (p. 246-260) de la *Revue d'histoire diplomatique* intitulé « Jean-Louis Bourcier de Montureux, du négociateur au pamphlétaire : le parcours d'un défenseur de l'Indépendance de la Lorraine (1735-1737) ». Il envisageait d'entreprendre, après la soutenance de la thèse de Louise, une thèse de doctorat en histoire sur les relations entre la Lorraine et l'Alsace après la Guerre de Sept Ans (1756-1763).

Avec Louise, ils assouviront leurs insatiables envies de découvertes et leur curiosité intellectuelle au cours de nombreux voyages, jusqu'au 6 janvier 2016 où il décide de rejoindre celle dont il ne peut se passer.



MÉMOIRES DU PATRIMOINE

Louise et Olivier créent en 2012 l'association Mémoires du Patrimoine (MdP) consacrée à la défense du patrimoine menacé dont ils assurent respectivement la présidence, et la fonction de trésorier et de *community manager* qu'Olivier menait de front avec son activité professionnelle au sein des éditions Auzou.

Dans ce cadre, ils organisent trois journées d'études, entre 2013 et 2015, à l'École du Louvre, à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) à Marseille, en réunissant des spécialistes reconnus des sujets abordés. En 2014, ils participent à la sauvegarde des manuscrits de Tombouctou à travers la vente aux enchères caritative et l'opération de *crowdfunding* organisées par le Fonds Culturel Arts & Ouvrages.

Ensemble, Louise et Olivier développent une application téléphonique multilingue « MdP-Patrimoine en danger » consacrée à l'alerte et au *crowdsourcing* sur le patrimoine en danger, présentée, en 2014, à leur journée d'études à l'INHA et à l'Arizona Historic Preservation Conference à Phoenix, Arizona (États-Unis).



Louise et Olivier à l'Arizona Historic Preservation Conference à Phoenix, Arizona (USA) en 2014